

Procès-verbal

Conseil municipal du 27 Mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Quincieux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Pascal DAVID, Maire, conformément aux dispositions des articles L 2121-7 à L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Mars 2018

Présents : Mesdames et Messieurs Pascal DAVID, Laurent MONCEL, Monique AUBERT, Hervé RIPPE, Michèle MUREAU, Pascal FAVRE, Elodie PATIN, Anne-Marie GEIST, Véronique PINCEEL, Patricia TILLY-DESMARS, Lionel ALVARO, Sylvain CASASOLA, Christelle AMAOUZ, Jean Luc MARTIN, Nadège RAY, Marcel PATIN, Brice LAGARDE, Vincent GONNET, Germain LYONNET, Chantal MASSON

Absentes ayant donné pouvoir : Nathalie LARDELLIER à Laurent MONCEL, Christine OTTAVY à Vincent GONNET, Marie-Françoise DORAND à Germain LYONNET

Secrétaire de Séance : Brice LAGARDE

Monsieur le Maire rappelle que les séances du Conseil sont enregistrées pour faciliter la rédaction du procès-verbal et appelle tout à chacun à bien utiliser les microphones qui leur sont mis à disposition

A la mémoire des victimes des attentats de l'Aude, il demande que soit observé une minute de silence. L'héroïsme dont a fait preuve le lieutenant-colonel Arnaud Beltrame met en lumière le courage et le sacrifice montrés par les forces de l'ordre dans le quotidien de leurs missions auxquelles il convient de rendre hommage.

Il demande l'autorisation d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour à savoir une demande de subvention exceptionnelle pour l'association Entraide Lyon/Fianarantsoa ce que le Conseil accepte à l'unanimité.

I) Approbation du Procès-verbal du 26 Février 2018

Aucune observation n'étant exprimée, le procès-verbal de la séance du 26 Février 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

II) Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire donne communication des décisions prises dans le cadre de ses attributions déléguées :

Décision n° 18/08- 26/02/2018– Renouveaulement de la Convention de Fourrière avec la Société Protectrice des Animaux au titre de l'année 2018

Il est décidé de renouveler la convention de prise en charge, de capture et d'enlèvement des animaux avec la société protectrice des animaux de Lyon et du Sud-Est domiciliée 25, quai Jean Moulin 69002 Lyon pour l'année 2018 pour un coût de 0,35 € par habitant soit un montant annuel de 1382,40 €

Décision n° 18/09- 08/03/2018– Composition et impression des publications municipales – attribution du marché à la société Rouge Vert Communication

Il est décidé de choisir l'offre présentée par la société Rouge Vert Communication demeurant 211, avenue Théodore Braun 69400 Villefranche sur Saône d'un montant annuel TTC de 14 795 €. Le marché est signé pour 1 an reconductible trois fois.

Décision n° 18/10- 08/03/2018– Construction de la nouvelle restauration scolaire- Attribution des lots 1 Mission de Contrôle technique et 2 Mission CSPS

Il est décidé d'attribuer les marchés de prestations relatifs à la construction d'une nouvelle restauration scolaire comme suit :

Lots	Désignation	Entreprise	Montant du marché HT
1	Mission de Contrôle technique	QUALICONSULT Agence de Lyon 5B rue Claude CHAPPE 69771 Saint Didier au Mont d'Or	12 500 €
2	Mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé	QUALICONSULT Agence de Lyon 5B rue Claude CHAPPE 69771 Saint Didier au Mont d'Or	5 600 €

Le montant total des lots attribués est de 18 100 € HT

Décision n° 18/11- 16/03/2018– Régie de recettes et d'avances –Modification de l'acte constitutif de création

Il est modifié l'article 3 de l'acte de création de la régie de recettes et d'avances par les dispositions suivantes :

- Suppression du produit « Location des tables, bancs, barnum »
- Ajout d'un nouveau produit : Location de matériel et mobilier- compte d'imputation 7083 « locations diverses »

L'article 3 est désormais rédigé comme suit :

La régie encaisse les produits suivants :

- 1° : Location de salles municipales
- 2° : Cautions lors de la mise à disposition du minibus
- 3° : Copies de documents administratifs ou financiers

- 4° : Manifestations festives
- 5° : Location de matériel et de mobilier
- 6° : Jardins familiaux communaux – redevance d’occupation et caution

III) Projets de délibération

➤ RESSOURCES

Délibération n° 2018-14 Budget Commune - Approbation du Compte de Gestion 2017

Rapporteur : Pascal DAVID

Monsieur le Maire expose que le receveur municipal a transmis à la commune son compte de gestion

Celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

COMMUNE	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Fonctionnement	459 616,26 €	2 034 357,56 €
Investissement	-767 493,94 €	1 341 523,62 €
Total	-307 877,68 €	3 375 881,18 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

Après s’être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l’état de l’actif, l’état du passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer,

Après s’être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titre de recettes émis et celui de tous les mandants de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° Statuant sur l’exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part

Délibération n° 2018-15 Budget Commune - Vote du Compte Administratif 2017

Rapporteur : Pascal DAVID

Monsieur le Maire présente les comptes de l’année 2017 relatifs au budget de la Commune :

1) La section de fonctionnement laisse ressortir un excédent de 459 616,26 €. Le montant des dépenses s'élève à 2 763 082,59 € et le montant des recettes à 3 222 698,85 €.

2) La section d'investissement laisse apparaître un déficit de 767 493,94 €. Le montant des dépenses s'élève à 922 343,79 € et le montant des recettes à 154 849, 85 €.

Il convient d'intégrer les reports des années précédentes pour déterminer le résultat global de clôture ce qui donne :

1) La section de fonctionnement laisse ressortir un excédent antérieur 1 574 741,30 € soit un excédent cumulé de 2 034 357,56 €.

2) La section d'investissement laisse apparaître un excédent antérieur de 2 109 017,56 € soit un excédent cumulé de 1 341 523,62 €.

Il est ensuite fait une présentation synthétique par section du bilan financier :

FONCTIONNEMENT

Le résultat de l'exercice 2017 est excédentaire (+ 459 k€) à un niveau rapproché de celui de 2016 (+ 467 k€). Les dépenses (-1098 k€) tout comme les recettes (-1107 k€) connaissent une baisse significative en raison d'un retour des produits exceptionnelles et des charges d'ordres à des montants plus habituels

l) Les dépenses

Les charges ont été exécutées dans le respect des autorisations budgétaires avec un taux d'exécution général de 58 % pour le fonctionnement, de 96 % s'il est pris comme référence les dépenses réelles.

Les charges générales ont connu une hausse de 55 k€ (+ 6 %) s'expliquant principalement par un effort conséquent engagé en terme d'entretien du cadre de vie et de maintenance des équipements collectifs. Les postes « honoraires » et « Annonces administratives » connaissent également une montée appuyée au regard de la conclusion de contentieux administratifs et d'un nombre en hausse des consultations publiées. Il est à noter par ailleurs une réduction du poste « Réceptions » et « Prestations de services »

Les charges de personnel ont connu un accroissement de 5,5 % trouvant son origine dans la mise en œuvre du mécanisme cumulé GVT et PPCR, la prise en compte en année pleine de la rémunération de la chargée des Finances et de l'animatrice RAM et la nécessité d'assurer des remplacements longue durée (ATSEM, Restauration scolaire, Entretien bâtiments)

Les subventions et participations connaissent un repli de (-52 k€) qui trouvent leur origine dans les montants attribués aux associations (-6 k€) et les participations aux organismes publics (-74 k€ recul marqué suite au passage du SYDER au SIGERLy), la hausse la plus marquante se trouvant du côté du subventionnement apporté au CCAS (+ 21 k€) suite au transfert de la gestion des aides associatives sociales et médico-sociales.

II) les Recettes

Les Recettes ont eu un taux d'exécution général de 58 % pour le fonctionnement, taux montant à 102 % en se référant aux dépenses réelles.

Les ressources fiscales ont connu un accroissement modéré (+ 3,5 %) en raison du montant élevé des droits de mutation à titre onéreux

Les dotations et participations bénéficient d'une hausse quasi-équivalente aux ressources fiscales (+ 3 %) et ce malgré une baisse pour la troisième année consécutive de la part forfaitaire de la DGF. Ceci est la conséquence comme pour l'année dernière de subventionnements CAF pour le Contrat Enfance Jeunesse en progression mais également de dotation de compensation pour la taxe d'habitation à un niveau élevé.

Les autres produits de gestion composés principalement des produits de service et revenus d'immeuble poursuivent leur chute en 2017 (- 11%) en raison de l'interruption du bail commercial conclu avec Utile dans le cadre du rachat immobilier par la société Noaho.

INVESTISSEMENT

Le résultat de l'exercice 2017 est déficitaire (-767 k€) en forte baisse au regard des résultats 2016 (+1277 k€) expliqué principalement par un montant de FCTVA moins important qu'escompté, des demandes de financements publics qui n'ont pas été encore instruites ou concernant des projets non encore engagés et la non affectation au compte 1068 de dotation d'autofinancement.

Le taux d'exécution pour les opérations réelles fut pour les recettes de 17 % et celui des dépenses de 20 % soit des taux très moyens et perfectibles.

Les recettes proviennent pour partie de subventions publiques, pour partie de dotations (FCTVA, TLE).

Les dépenses marquent l'accroissement du patrimoine. Elles s'élèvent à 642 k€ en 2017 et sont en progression significative par rapport à l'exercice précédent (443 k€) démontrant l'entrée dans la seconde phase du mandat où de nombreuses réalisations sont attendues

Elles ont servi au lancement de grandes opérations d'équipements structurants (Médiathèque, MJC, Restauration Scolaire) mais également à la réalisation de projets plus spécifiques (modernisation de l'éclairage public, installation de toilettes automatiques, Travaux de rénovation au Boulodrome) ou encore

Les restes à réaliser d'un montant de 452 k€ sont d'un niveau élevé représentant 70 % des dépenses d'équipement réalisées

Monsieur Gonnet complète la présentation du Maire en mettant en exergue la tendance constatée depuis 2015 d'une augmentation des dépenses et des recettes de fonctionnement mais selon un rythme différencié ce qui a des impacts sur la CAF et sur l'investissement.

Monsieur David précise que cette tendance a été montrée dans le DOB en Janvier 2018 ; le palliatif choisi a été de fiscaliser la participation du SIGERLy pour 2018.

Monsieur Gonnet tient à souligner que les charges du personnel représentent 48 % des charges générales et ont connu une augmentation de 25 % depuis 2014 ; il peut être fait le constat de la difficulté à les maîtriser car une partie des coûts relève de dépenses imposées.

Monsieur David indique que des solutions existent pour réduire les charges de personnel notamment en externalisant les missions ; le choix politique assumé est de maintenir un personnel de qualité et de proximité pour répondre aux attentes des usagers.

Après présentation du compte administratif de l'exercice 2017, il vous est proposé d'arrêter celui-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2017 et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 26 Février 2018,

Considérant que Monsieur le Maire doit se retirer et être remplacé par le 1^{er} Adjoint qui assure la Présidence de la séance pour le vote du compte administratif,

VOTE le compte administratif 2017 présenté comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE

FONCTIONNEMENT DEPENSES : 2 763 082,59 €	RECETTES : 3 222 698,85 €
INVESTISSEMENT DEPENSES : 922 343,79 €	RECETTES : 154 849,85 €

Excédent de Fonctionnement : 459 616,26 €

Déficit d'Investissement : 767 493,94 €

INDIQUE que compte tenu des résultats antérieurs cumulés, les résultats de clôture sont :

Fonctionnement : 459 616,26 € + 1 574 741,30 € = 2 034 357,56 €

Investissement : - 767 493,94 € + 2 109 017,56 € = + 1 341 523,62 €

PRECISE que les restes à réaliser 2018 s'élèvent à 452 314 € en dépenses d'investissement et 368 840 € en recettes d'investissement ce qui correspond à un solde négatif de restes à réaliser 2018 de 83 474 €

Délibération n° 2018-16 Impôts locaux - Vote des taux 2018

Rapporteur : Pascal DAVID

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois impôts directs locaux notamment :

- les limites de chacun d'après la loi de 1980
- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales estimées à 651 000 €, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes communales pour l'année 2018 qui s'élèveront donc à :

Taxe d'Habitation : 4,73 %

Foncier Bâti : 7,97 %

Foncier non Bâti : 20,55 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29, L 2311-1 et suivants, L 2312-1 et suivants, L 2331-3,

Vu la loi n° 80-10 du 10 Janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu la loi de finances annuelle,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 26 Février 2018,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire indiquant les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition au titre de l'année 2018

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

Taxe d'Habitation : 4,73 %

Foncier Bâti : 7,97 %

Foncier non Bâti : 20,55 %

PRECISE que ces taux permettent d'assurer le produit total des impôts directs communaux finançant toutes les dépenses courantes, y compris les cotisations versées aux différents syndicats dont la commune est membre.

Délibération n° 2018-17 Attribution des subventions et participations 2018

Rapporteur : Hervé RIPPE

Monsieur Rippe rappelle le rôle essentiel que jouent les associations dans l'animation de la vie locale et surtout dans le développement du lien social, culturel et éthique entre habitants. La commune entend soutenir leurs actions et engagements.

Il rappelle également que la commune est présente dans différents organismes de droit public ou œuvrant sur des missions d'intérêt général et qu'à cette occasion elle participe financièrement à leur fonctionnement.

Il présente ensuite aux membres de l'assemblée les propositions de versement de subventions et participations pour 2018 figurant au tableau ci-dessous :

*Au titre de l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »

Associations	Rappel montants 2017 (en €)	Montants 2018 (en €)
classe en 7	310	0
classe en 8	0	510
Classe en 9	0	510
Amicale des anciens combattants	250	250
Amicale sapeurs-pompiers	500	500
ADAMAR Les petits loups	250	250
Association Promotion Tennis	550	550
Amicale boule Quincieux	120	120
Chasse de Quincieux	120	120
Football club rive droite	2200	200
La Grange à sons	120	120
Pêche et protection milieu aqua Quincieux Trévoux	120	120
Comité Jumelage Quincieux	500	500
Ensemble musical	12 000	12 000
Modélisme	120	120
Alors on chante	120	120
La pétanque Quincerote	120	120
MJC	5500	5 500
Club des anciens soutien par la joie	450	450
Sou des écoles	500	500
Comité des fêtes	0	1 000
Entraide Lyon/Fianarantsoa	0	120
RASED	300	300
TOTAL	24 150	23 980

Monsieur David précise que le montant attribué au FCRD correspond au solde de la subvention, une avance exceptionnelle ayant eu lieu fin 2017 le montant global reste identique. Deux subventions sont proposées pour la première fois, à l'entraide Lyon Fianarantsoa et au Comité des Fêtes.

Par ailleurs, le versement de la subvention allouée à la Classe en 9 ne sera effectué qu'au cours du dernier trimestre 2018

*Au titre de l'article 6554 « Contribution aux organismes de regroupement »

Organismes	Rappel montants 2017 (en €)	Montants 2018 (en €)
Syndicat Intercommunal de Gendarmerie de Neuville sur Saône	1063,78	1082,86
Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues	37 043	37 043
SIGERLy	151 073,85	0
Syndicat mixte de la Plaine et des Monts d'Or	2 754	9 007
Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées	5 500	1737,12
TOTAL	197 434,63	39 862,98

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 26 Février 2018 et de la commission Associations du 24 Janvier 2018,

Entendu le rapport de Monsieur Rippe, adjoint en charge de la vie associative,

APPROUVE au titre de l'année 2018 les montants des subventions et participations tel qu'exposé plus avant

DIT que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente seront inscrits au budget 2018 sur les articles 6554 et 6574.

MANDATE Monsieur le Maire aux fins de notifier cette décision aux différents partenaires

Délibération n° 2018-18 Attribution d'une subvention de fonctionnement au CCAS

Rapporteur : Pascal DAVID

Le budget rattaché au CCAS est financé en grande partie par une subvention communale.

Cette subvention d'équilibre permet au CCAS d'exercer pleinement les missions qui lui ont été confiées dans les domaines de l'action sociale et de la santé, des personnes âgées et des personnes handicapées.

Après examen, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la subvention suivante :

- Centre Communal d'Action Sociale. 20 000 €

La subvention versée en 2017 était de 30 000 € et se justifiait par le transfert de gestion de subventions auparavant portée par la Commune et par le projet d'amplifier les dispositifs d'aides extra-légales. Les résultats de l'exercice montrent la possibilité de réduire sensiblement la participation communale pour 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de Budget Primitif 2018,

DECIDE d'attribuer au titre de l'exercice 2018 une subvention de fonctionnement au CCAS d'un montant de 20 000 €

MANDATE Monsieur le Maire aux fins d'assurer l'exécution de la présente délibération

DIT que la dépense correspondante sera mandatée sur les crédits inscrits au compte 657362 du Budget 2018.

Délibération n° 2018-19 Attribution des crédits scolaires pour les écoles publiques

Rapporteur : Elodie PATIN

Madame Patin rappelle à l'assemblée que chaque année il doit être délibéré sur le montant des crédits scolaires qui seront alloués aux écoles publiques.

Pour l'exercice budgétaire 2018, il est fait la proposition suivante :

Dotation par élève :

63 euros par élève inscrit dans les écoles maternelle et élémentaire de la Commune de Quincieux

Coopérative scolaire :

Maternelle : 200 euros

Elémentaire : 200 euros

Achat de revues et d'albums pour la BCD (sur présentation des factures correspondantes) :

Maternelle : 350 euros

Elémentaire : 550 euros

Crédit de direction et photocopies pour associations :

Maternelle : 300 euros

Elémentaire : 400 euros

Achat de matériels spécifiques pour les récréations (sur présentation des factures correspondantes) :

Maternelle : 50 euros par classe

Elémentaire : 50 euros par classe

Financement des transports en car :

Maternelle : 1000 euros

Elémentaire : 1000 euros

Madame Patin fait un point sur les effectifs d'élèves: 151 en maternelle (prévision 154 pour la prochaine rentrée –sous surveillance pour une 6ème classe), 258 en élémentaire (prévision 247 pour la prochaine rentrée). L'obligation de scolarisation des enfants à partir de 3 ans annoncée par le Gouvernement aura des impacts à la marge sur l'évolution des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 26 Février 2018,

Entendu l'exposé de Madame l'Adjointe aux Affaires Scolaires,

APPROUVE le montant des crédits scolaires suivants pour l'année 2018 comme suit :

Dotation par élève :

63 euros par élève inscrit dans les écoles maternelle et élémentaire de la Commune de Quincieux

Coopérative scolaire :

Maternelle : 200 euros

Elémentaire : 200 euros

Achat de revues et d'albums pour la BCD (sur présentation des factures correspondantes) :

Maternelle : 350 euros

Elémentaire : 550 euros

Crédit de direction et photocopies pour associations :

Maternelle : 300 euros

Elémentaire : 400 euros

Achat de matériels spécifiques pour les récréations (sur présentation des factures correspondantes) :

Maternelle : 50 euros par classe

Elémentaire : 50 euros par classe

Financement des transports en car :

Maternelle : 1000 euros

Elémentaire : 1000 euros

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2018

Délibération n° 2018-20 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Football Club Rive Droite

Rapporteur : Hervé RIPPE

Monsieur Rippe, adjoint en charge de la vie associative, présente aux membres du Conseil la situation financière extrêmement dramatique que vit l'Association Football Club Rive Droite.

Malgré le soutien financier apporté par l'ensemble des communes partenaires par l'intermédiaire d'une avance sur subvention votée en fin d'année dernière, le déficit prévisionnel attendu au compte de résultat 2017/2018 estimé au 09/02/2018 serait de 16 492 €, ceci s'expliquant par le non renouvellement de nombreux sponsors (pour un montant de 50 000 €).

Sans un engagement financier fort de manière urgente par les Communes, ce club risque le dépôt de bilan. Il est rappelé les missions sociales et éducatives menées par ce club qui regroupe en son sein plus de 276 adhérents et anime chaque année plusieurs événements : tournois, stages, soirée....

L'ensemble des communes partenaires s'est mis d'accord pour apporter une aide financière globale exceptionnelle d'un montant de 15 000 € ce qui correspond à 5000 € par Commune. Cette aide viendra compléter les financements actuels, déduite de l'avance attribuée en 2017. Cependant, les Communes n'attribueront pas de subvention au titre de l'année 2019.

Il est demandé au FCRD en contrepartie un certain nombre d'engagements permettant d'optimiser ses dépenses. Un travail est actuellement engagé dans le cadre de la démarche de restructuration du projet stratégique associatif mais il conviendra de l'accentuer notamment en vue de réduire la masse salariale. La dynamisation des ressources actuelles sera également un levier à actionner rapidement. L'objectif est une diminution de 20 % du budget actuel.

Il est également convenu que l'attribution de cette subvention de caractère exceptionnelle ne sera effective que sous la réserve expresse que les conseils municipaux des communes de Saint-Germain au Mont d'Or, Albigny sur Saône et Quincieux expriment un accord favorable.

Monsieur Moncel rappelle les événements récents vécus par le club et notamment le changement de gouvernance avec l'arrivée d'un nouveau Président ce qui a des effets financiers, ce dernier ayant un rôle essentiel dans la recherche de sponsorings ; le club revoit donc son fonctionnement de manière moins ambitieuse et demandant une implication plus forte des bénévoles. Il existe un risque réel de perte du label mais il est à noter la bonne dynamique impulsée en tant que club formateur. Les Communes se doivent d'être présentes en cette période critique pour le club et au regard de son rôle social avéré.

Monsieur David souligne les efforts importants de gestion menés par le FCRD (rupture conventionnelle salarié, licences) car le déficit annoncé ne sera pas résorbé dans sa majorité par les aides des communes partenaires. Il est prévu des engagements réciproques, des objectifs ont été assignés au club et seront contrôlés.

Madame Masson demande les moyens de contrôle qui seront mobilisés pour assurer le suivi. Monsieur David répond que le contrôle communal sera identique à ce qui est mis en place pour l'ensemble des subventions allouées.

Madame Tilly-Desmars s'interroge sur la viabilité du budget au regard des inconnues existantes, différents scénarios pouvant se voir mis en oeuvre.

Monsieur David confirme que rien n'est stabilisé mais que la projection 2018/2019 autour de 130 000 € est réaliste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de l'Adjoint à la vie associative,

DECIDE d'attribuer à l'association « «Football Club Rive Droite» une subvention exceptionnelle d'un montant de 5000 € sous la réserve que l'ensemble des conseils municipaux des communes partenaires expriment leur accord

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives, financières et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2018, Chapitre 67 « Charges exceptionnelles », article 6745 « Subventions aux personnes de droit privé »

Délibération n° 2018-21 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Entraide Lyon/Fianarantsoa

Rapporteur : Hervé RIPPE

Monsieur Rippe, adjoint en charge de la vie associative, présente une demande exceptionnelle de subvention émanant de l'association Entraide Lyon/Fianarantsoa qui souhaite organiser un événement festif dans le cadre de sa dixième année d'existence.

Il informe ensuite des nouvelles modalités de gestion applicables aux demandes de subvention exceptionnelle, à savoir 70 % sous forme d'acompte et le versement du solde de 30 % sur présentation des pièces justificatives, notamment financières.

La Commission Associations, saisie de cette demande, a exprimé un avis favorable en raison des magnifiques résultats engrangés par l'association œuvrant dans le domaine de l'Enfance et de l'Education

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Entendu l'exposé de l'Adjoint à la vie associative,

Vu l'avis favorable de la Commission Associations du 24 Janvier 2018,

DECIDE d'attribuer une subvention à titre exceptionnelle d'un montant global de 600 € au profit de l'association Entraide Lyon/Fianarantsoa et répartie comme suit :

- une avance d'un montant de 420 € payable dès l'accomplissement des formalités
- un solde d'un montant de 180 € payable à la fin de l'évènement et sur production d'un bilan financier

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2018, Chapitre 67 « Charges exceptionnelles », article 6745 « Subventions aux personnes de droit privé »

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Délibération n° 2018-22 Budget Commune - Vote du Budget Primitif 2018

Rapporteur : Pascal DAVID

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante au plus tard le 15 Avril de l'année en cours.

Le Maire soumet ensuite à l'assemblée le projet de budget primitif 2018 de la commune dressé par lui et accompagné de tous les documents propres à justifier ses propositions

La présentation globale montre que les charges générales restent quasiment à niveau constant, que les charges de personnel sont en augmentation de 6,5 % en raison principalement de la reprise en régie des missions extrascolaire et périscolaire, mais également par le paiement des agents recenseurs ou la prise en compte du GVT. Le chapitre 65 est en baisse en raison de la fiscalisation de la participation au SIGERLY.

Les recettes de fonctionnement sont en faible progression : le détail montre que les produits de services restent à un niveau constant, la DGF est en baisse de nouveau et désormais fixée à 45 000 €, la prévision de recettes exceptionnelles expliquant la hausse.

Concernant la section d'investissement, les recettes prévisionnelles font apparaître des dotations prévisionnelles en hausse notamment grâce au FCTVA ; il est à noter la prise en compte uniquement pour cette année de la dette SYDER par l'émission d'un titre.

Un détail des opérations d'équipement est ensuite commenté :

10	Aménagement du cimetière	0,00	10 000,00	10 000,00
11	Installation d'un dispositif de vidéo protection	109 600,00	5 400,00	115 000,00
12	Autres aménagements d'espaces publics	8 000,00	32 000,00	40 000,00
13	Réfections de voiries	12 000,00	12 000,00	24 000,00
14	Ad'AP - Agenda D'Accessibilité Programmée	0,00	35 000,00	35 000,00
30	Programme de modernisation de l'éclairage public	30 000,00	42 000,00	72 000,00
40	Aménagement d'espaces publics sportifs	3 025,00	0,00	3 025,00
60	Acquisition d'illuminations et décorations	0,00	5 000,00	5 000,00
90	Réserves foncières	0,00	442 357,08	442 357,08
100	Extension et restructuration d'équipements en centre bourg	50 000,00	0,00	50 000,00
100-1	Démolition / reconstruction de la Médiathèque	60 000,00	1 340 000,00	1 400 000,00
100-2	Construction d'une nouvelle restauration scolaire	30 000,00	100 000,00	130 000,00
101	Ilot des Platanes (achat locaux, MO, agencement intérieur)	16 312,00	1 083 688,00	1 100 000,00
102	Rénovation et mise aux normes MJC	0,00	750 000,00	750 000,00
103	Petits travaux BOULODROME	0,00	30 000,00	30 000,00
104	Développement Infrastructures TENNIS	20 000,00	5 000,00	25 000,00
106	Réaménagement intérieur du CTM et de ses annexes	0,00	8 000,00	8 000,00

107	Rénovation/embellissement école maternelle	4 000,00	15 000,00	19 000,00
108	Rénovation/embellissement école élémentaire	3 500,00	12 300,00	15 800,00
109	Instauration de dispositifs d'alarmes dans bâtiments communaux	2 000,00	2 000,00	4 000,00
111	Rénovation et mise aux normes de la Tonnelle	12 000,00	22 700,00	34 700,00
112	Rénovation/embellissement autres bâtiments	0,00	20 000,00	20 000,00
113	Développement & modernisation des réseaux	0,00	30 000,00	30 000,00
114	Restructuration de la maison LACOURT (La Chapelle)	0,00	40 000,00	40 000,00
115	Déconstruction de la maison Route de Chasselay	0,00	30 000,00	30 000,00
200	Acquisition matériel pédagogique pour les écoles	1 000,00	6 500,00	7 500,00
202	Acquisition de matériels et mobiliers ECOLES (dont RESTO)	4 500,00	9 500,00	14 000,00
203	Acquisition de matériels et mobiliers SERVICES TECHNIQUES	46 321,00	41 679,00	88 000,00
205	Acquisition de matériels et mobiliers MEDIATHEQUE/BIBLIOTHEQUE	0,00	14 500,00	14 500,00
206	Acquisition de matériels et mobiliers SERVICES CENTRAUX	0,00	35 000,00	35 000,00
207	Acquisition de matériels et équipements HYGIENE & SECURITE AU TRAVAIL	0,00	4 500,00	4 500,00
300	Développement de l'e-administration	22 056,00	0,00	22 056,00
399	Divers	18 000,00	706 261,92	724 261,92
	Total Opérations	452 314,00	4 890 386,00	5 342 700,00

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 26 Février 2018,

Après que Monsieur le Maire est procédé à la lecture du Budget Primitif, chapitre par chapitre, section par section,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section Fonctionnement	5 371 000 €	5 371 000 €
Section Investissement	5 929 000 €	5 929 000 €
TOTAL	11 300 000 €	11 300 000 €

Délibération n° 2018-23 Bilan des acquisitions et cessions réalisées au titre de l'année 2017

Rapporteur : Pascal DAVID

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées par la

commune donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal, ce bilan devant être annexé au Compte Administratif.

Il indique que le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur le bilan figurant au tableau ci-dessous

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2241-1,

APPROUVE le bilan 2017 des acquisitions et cessions d'immeubles tel que présenté dans le tableau ci-dessous

I) ACQUISITIONS FONCIERES

NEANT

II) CESSIONS FONCIERES

NEANT

Délibération n° 2018-24 Construction d'une médiathèque et d'une salle pluriculturelle – approbation des dossiers de financement à déposer à la DRAC Auvergne Rhône-Alpes

Rapporteur : Hervé RIPPE

Monsieur l'Adjoint à la Culture rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du projet global de réorganisation des équipements publics et de restructuration des espaces extérieurs dans le centre bourg, la Commune a lancé les travaux de réalisation de la future Médiathèque au cœur du futur secteur « culturel et associatif », travaux qui devraient s'achever en début d'année prochaine.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes soutient dans le cadre du concours particulier de la Dotation Globale de Décentralisation pour les Bibliothèques Publiques, les projets portés par des communes en vue de construire, rénover, restructurer un équipement mais également en matière d'acquisition du matériel mobilier, informatisation ou création de services numériques, acquisition de collections

La Commune a déposé en Avril 2017 une demande d'aide financière au titre de la reconstruction de la Médiathèque actuellement en cours d'instruction et il est proposé de déposer de nouveaux dossiers de demande de subvention relatifs aux points suivants :

1) équipement matériel et mobilier
Coût estimatif : 92 000 € HT

Plan de financement

Coût des matériels	88 000 €
Honoraires	4 000 €
Coût global HT	92 000 €

Subvention DGD escomptée (35 %)	32 200 €
Fonds Propres	59 800 €
Emprunt	0 €
Autres aides publiques	0 €

2) acquisition de collections documentaires tous supports

Coût estimatif : 11 500 € HT

Plan de financement

Coût constitution fonds DVD	11 500 €
Honoraires	0 €
Coût global HT	11 500 €

Subvention DGD escomptée (35 %)	4 025 €
Fonds Propres	7 475 €
Emprunt	0 €
Autres aides publiques	0 €

3) informatisation ou création de services numériques aux usagers

Coût estimatif : 9 800 € HT

Plan de financement

Coût des matériels	9 800 €
Honoraires	0 €
Coût global HT	9 800 €

Subvention DGD escomptée (35 %)	3 430 €
Fonds Propres	6 370 €
Emprunt	0 €
Autres aides publiques	0 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les dossiers de demande de subvention selon les modalités financières exposées plus avant

DIT que la recette sera inscrite au budget primitif 2017, article 1311, opération 100-1

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée

RAPPELLE que Monsieur le Maire, conformément à la délégation octroyée par délibération n° 2015-053 en date du 22 Septembre 2015, sollicitera une demande de subvention au titre du concours particulier de la Dotation Globale de Décentralisation pour les Bibliothèques Publiques auprès de l'Etat pour l'ensemble des points précités

➤ CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

Délibération 2018-25 Politique Métropolitaine de lecture publique –Approbation de la convention de partenariat et de ses annexes et autorisation donnée au Maire de la signer

Rapporteur : Hervé RIPPE

Monsieur l'Adjoint à la Culture explique que la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a confié à la Métropole de Lyon une compétence obligatoire en matière de lecture publique. Cette compétence se décline notamment par le soutien apporté aux bibliothèques publiques des communes de moins de 12 000 habitants situées sur son territoire désignées bibliothèques partenaires.

A compter du 1^{er} janvier 2018, la Métropole confie par convention, pour une durée de 5 ans (reconductible pour une durée de 12 (douze) mois) à la Ville de Lyon, par l'intermédiaire de la Bibliothèque municipale de Lyon (BmL) la gestion de certaines missions relatives au service métropolitain de lecture publique à savoir :

- prêt d'un ensemble de documents et de supports d'animation, dans le but d'enrichir les fonds des bibliothèques partenaires, sur place ou par réservation en ligne
- conseil des personnels des bibliothèques et des élus des communes, partage d'expertise concernant leurs projets de lecture publique
- mise à disposition de ressources numériques destinées aux usagers des bibliothèques partenaires
- appui des bibliothèques dans le développement de leur offre d'action culturelle : prêts de supports d'animation, conseil pour la mise en œuvre d'actions culturelles, association à la programmation culturelle de la Bibliothèque
- appui aux coopérations intercommunales volontaires pouvant intégrer des bibliothèques métropolitaines non partenaires
- sur décision de la Métropole, recouvrement des recettes pour perte d'ouvrages auprès des bibliothèques partenaires
- pour le compte de la Métropole dans le cadre de sa mission de collecte des données des bibliothèques partenaires en lien avec le Service du livre et de la lecture : appui aux bibliothèques partenaires dans l'implémentation des formulaires d'enquête, vérification et validation des statistiques annuelles des bibliothèques partenaires.

Les bibliothèques partenaires communiquent avec la Bibliothèque municipale de Lyon pour ce qui concerne la mise en œuvre opérationnelle du service.

La Métropole exerce quant à elle les missions suivantes :

- formation des professionnels et des bénévoles,
- livraison des documents réservés par les bibliothécaires
- action culturelle : proposition de projets par la mobilisation de ses partenaires, animation d'une réflexion sur les dispositifs visant à favoriser la coopération dans le domaine de l'action culturelle en médiathèque (partage de ressources, co-construction d'animations...)
- animation des coopérations intercommunales volontaires pouvant intégrer des bibliothèques non partenaires (avec l'appui de la Bibliothèque municipale de Lyon)
- toutes décisions administratives relatives au remboursement des documents perdus par les bibliothèques partenaires

La Métropole conserve la compétence de l'élaboration de la politique métropolitaine en matière de lecture publique et demeure, à ce titre, l'autorité administrative responsable du service métropolitain de lecture publique et l'interlocuteur unique des communes bénéficiaires de celui-ci, qu'il soit exécuté par la Bibliothèque municipale de Lyon pour le compte de la Métropole ou par la Métropole elle-même.

Ces modalités de coopération de travail sont définies dans un projet de convention présenté ce jour au Conseil Municipal. Il s'y rattache un règlement de service qui fixe les conditions d'accès des bibliothèques partenaires de la Métropole aux services de la BmL.

Il est utilement précisé que l'ensemble des services proposés par la Métropole est assuré à titre gratuit et que la convention est conclue jusqu'en 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

APPROUVE le projet de convention portant mise en œuvre de la Politique Métropolitaine de lecture publique ainsi que les annexes qui y sont associées

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous documents s'y rapportant

➤ TRAVAUX ET URBANISME

Délibération n° 2018-26 Opération « Uni'Q » — Approbation de la vente du fonds de commerce à Monsieur Cyrille MEYER

Rapporteur : Laurent MONCEL

Monsieur Moncel informe les membres de l'Assemblée que l'opération immobilière « Uni'Q » qui prévoit la construction d'un immeuble accueillant 23 logements dont 5 destinés à du locatif social sur deux niveaux mais également deux commerces en rez-de-chaussée, voit sa phase 1 bientôt achevée.

La Commune s'était engagée à réemployer le prix de vente dans l'acquisition des locaux à destination commerciale et c'est à ce titre, qu'il a été signé le 18 Novembre 2016 l'acte de vente de deux locaux commerciaux, d'un emplacement de stockage extérieur et de onze places de stationnement extérieures pour les visiteurs pour un montant de vente établi à 788 048,40 € toutes taxes comprises.

Les commerces accueilleront le magasin Utile et le café des Platanes actuellement situé 2, rue des Flandres. Concernant ce dernier, le fonds de commerce est actuellement exploité sous forme de location gérance. Il est proposé d'en assurer la cession à l'actuel locataire et que l'exploitation du commerce est lieu sous forme de bail commercial, et ce aux fins d'assurer entre les deux commerces une équité de traitement. Le prix de vente proposé serait de 130 000 €, montant que le pôle des évaluations domaniales de l'Etat a validé.

Monsieur David annonce le report du projet de délibération en raison d'une absence d'accord avec Monsieur Meyer sur le prix incompatible selon lui avec son plan de financement et a exprimé le souhait de renégocier.

Monsieur David informe les conseillers que la Commune est en attente d'une autre proposition de sa part et va proposer de l'accompagner dans son choix de fournisseurs en vue de faciliter le financement du projet.

Il précise également que les Murs sont et restent propriété de la Commune qui conserve en outre la licence 4.

Suite à question posée par Madame Tilly-Desmars, Monsieur David explique que le local occupé par Monsieur Meyer rue des Flandres est sous le régime de la location gérance d'une durée d'un an renouvelable.

IV) Questions et informations diverses

Délégation du 1^{er} Adjoint Laurent MONCEL

➤ Opération « Uni'Q »

La réception du magasin Utile a été effectuée avec seulement quelques réserves mineures. L'attente du CONSUEL a cependant nécessité de mettre en place un groupe électrogène. Par ailleurs, l'aménagement des trottoirs se fera en deux phases, la première s'achèvera en fin de semaine prochaine ; la seconde démarrera après la démolition de l'immeuble abritant auparavant Utile prévue fin avril.

Les arbres à replanter ne seront pas des platanes en raison de leur système racinaire mais des frênes.

➤ Site « Queue de l'île »

La Métropole a engagé une vaste opération de plantation d'arbres à haute tige.

➤ Projet Chamalan

La récente réunion avec l'EPTB Saône Doubs a permis de finaliser le calendrier d'intervention avec des travaux qui devraient se réaliser en Septembre-Octobre, des réflexions doivent être menées au niveau de la Commune notamment en termes d'acquisition complémentaire pour permettre de proposer un espace nature à usage multiple.

➤ Développement Durable

Le conventionnement avec l'association Passe Jardins a été renouvelé cette année et à ce titre, des rencontres de sensibilisation-formation aux pratiques vertueuses et biologiques sont proposées trois samedis après-midis de manière gratuite et ouvertes à tous.

- Délégation du 2ème Adjoint Monique AUBERT

➤ Résidence la Tonnelle

Il est informé de la vacance d'un appartement d'une surface de 28 m2 accessible sous conditions de ressources (-22 000 € de revenus annuels) et d'âge (+ 65 ans)

- Délégation du 3ème Adjoint Hervé RIPPE

➤ Exposition peinture

La prochaine exposition de peinture ouverte au Public est prévue en Mai en Mairie

- Délégation du 4ème Adjoint Michèle MUREAU

➤ Anniversaire de l'entrée de Lyon dans le patrimoine dans l'UNESCO

Madame Mureau partage avec les conseillers la journée d'échanges et de rencontres qui a eu lieu dans le cadre du 20ème anniversaire de l'entrée de Lyon dans le patrimoine dans l'UNESCO.

➤ Association des Conseillers Municipaux du Rhône

Il est fait un retour sur l'Assemblée Générale dont le thème portait sur le terrorisme avec de belles interventions de parlementaires et de représentants du corps préfectoral : il en est ressorti une demande appuyée à une vigilance accrue des élus ; parmi les informations distillées, il est à noter qu'une soixantaine de personnes sont fichées S dans le Rhône, la confidentialité de ces informations rendant cependant impossible de les mettre à disposition des Maires

➤ Travaux

Il est fait l'annonce des différents travaux en cours d'exécution sur la Commune (chantier ENEDIS près du cimetière pour assurer l'alimentation du projet de chalet ; chantier Eau Potable pendant 3 semaines chemin du Rivat)

- Délégation du 5ème Adjoint Pascal FAVRE

➤ PLU-H

L'enquête publique commencera le 18 Avril jusqu'au 7 juin avec différents canaux d'expression (registre papier ou dématérialisé, courriels ou courriers) ; deux permanences seront organisées en Mairie les 3 et 23 Mai.

- Délégation du 6ème Adjoint Elodie PATIN

- Semaine de l'éducation et de lutte contre le Racisme

Le Service EJE a monté un beau projet intitulé « le chat vert je suis différent et alors » du 19 au 23 Mars avec de nombreux ateliers proposés sur les temps scolaires et périscolaires (contes, séance d'écriture, exposition sur des Mariannes revisitées)

- Projet tri et citoyenneté

Ce projet lancé par le service EJE et mis en lumière dans le Progrès de Dimanche se déroule au restaurant scolaire avec la participation d'une cuisinière, d'une ATSEM et de la responsable de service. L'opération en est à sa phase diagnostic.

- Projet piscines

Cette semaine est le commencement opérationnel de l'organisation des sorties piscines de deux classes de CP à Trévoux.

-Délégation de Monsieur Pascal DAVID, Maire

- Soirée Elus avec les Missions Locales pour l'Emploi

Il se déroulera le 5 Juin une soirée à l'espace Jean Vilar de Neuville sur Saône à destination des élus pour fortifier le travail de maillage territorial

- Parcelles AB 14 et 15

Il est annoncé au vu des montants d'acquisition qu'une demande d'interruption de l'exercice du droit de préemption va être envoyée en fin de semaine à la Métropole de Lyon

- Restructuration de la MJC

Une information sur la disponibilité de la MJC jusqu'au 15 Avril a été largement diffusée en raison du retard pris par la consultation des entreprises pour cause de lots infructueux. Le projet reste dans le budget prévisionnel et la municipalité mettra tout en œuvre pour que les travaux soient réalisés dans les délais impartis.

-Intervention des Conseillers municipaux

- Fibre Optique

Suite à la dernière réunion de l'EPARI, Monsieur Gonnet fait un point d'étape sur l'installation à venir du très haut débit sur Quincieux : les opérateurs intervenants seront Orange (mais pas avant 2020 soit des abonnements particuliers pour 2022) et SFR (projet d'armoires de mutualisation adressé en juillet 2018 et installé en 2019 soit des abonnements particuliers en 2020). Au niveau des immeubles collectifs tout comme pour les lotissements, l'implantation physique passe par un accord de l'Assemblée Générale.

➤ Synergie citoyens

Une série de réunions publiques sera organisée par l'association dont le 17 Mai à Quincieux en présence des Maires de Saint Germain et de Quincieux. La pétition a accueilli 890 signatures. Une demande de subvention de 1000 € sera adressée à la Commune pour soutenir son action.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Membre ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22h40

Le Maire
Pascal DAVID